

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 avril 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 17
Votants : 22
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DINATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine donne procuration à M. Lavie
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES
M. ARNAUD Hervé donne procuration à M. LE BLEVEC
M. FOURNEAU Julien donne procuration à Mme TROCELLIER-BERGER
M. Didier BELLOC donne procuration à Mme Sirven

Excusée :

Mme ARNAUD Sandrine

Objet : FINANCES - 2022 – Budget supplémentaire n°1

M. Lavie, adjoint aux Finances, rapporte que dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2022, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2021, au travers d'un budget supplémentaire.

La commission Finances du 4 avril 2022 a émis un avis favorable.

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Il s'agit, à partir de l'excédent de fonctionnement 2021 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal à 2 665 195,05 € d'affecter le résultat comme vu précédemment et ajuster des crédits.

Il est proposé :

- d'inscrire en fonctionnement un montant de dépenses supplémentaires de :
 - ✓ 60 000 € au chapitre 011, charges à caractère général

- ✓ 40 000 € au chapitre 012, charges du personnel
 - ✓ 145 000 € en dépenses imprévues,
 - ✓ 4033,75 € en opération d'ordres
- d'affecter la somme de 2 535 195,05 € à la section de fonctionnement au compte 002, et le virement à la section d'investissement compte 023 de 2 286 161,305 €
- d'inscrire en investissement :
- ✓ d'annuler le recours à l'emprunt prévu au BP 2021 (-990 000 € au chapitre 16),
 - ✓ de combler le déficit d'investissement de 1 425 742,04 € au compte 001,
 - ✓ compte R1068 : 130 000 €
 - ✓ en dépenses, réajustements de crédits entre compte (12 000 €)
 - ✓ en dépenses au chapitre 23 pour équilibrer 4 453,01 €
 - ✓ 4033,75 € en opération d'ordres en recettes.

Ce qui porte le budget total (BP + BS) à :

- en section de fonctionnement : $2\,124\,877,40 + 2\,535\,195,05 = 4\,660\,072,45$ €
(4 555 110,95 € en 2021)
- en section d'investissement : $1\,136\,269,40 + 1\,430\,195,05 = 2\,566\,464,45$ €
(2 654 630,75 € en 2021)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget supplémentaire n°1 au BP 2022
- Les membres du Conseil signent le budget supplémentaire n°1 au PB 2022 (annexé à la présente délibération).



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le